

DOSSIER DE PRESSE

Juin 2026



©EMYN-C. Beyssier

PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

EMYN annonce la mise en service de son parc éolien
des îles d'Yeu et de Noirmoutier

EMYN annonce la pose de sa dernière éolienne et la mise en service du parc éolien	p. 2
La construction du parc participe au dynamisme économique des territoires	p. 4
Un dialogue continu avec les représentants de la pêche	p. 6
Concilier éolien et milieu marin	p. 7
Réduire et compenser les effets sur la biodiversité	p. 8
Une contribution active à la recherche environnementale mesurable et porteuse	p. 9

EMYN annonce la pose de sa dernière éolienne et la mise en service du parc éolien

Acteur local des énergies marines renouvelables et de la transition énergétique en Vendée, EMYN (Éoliennes en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier) remporte, en 2014, l'appel d'offres lancé par l'État pour le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Après plus de 2 ans de travaux en mer, le parc, en construction depuis juillet 2023, a atteint une étape décisive avec l'installation de sa 61^e et dernière éolienne le lundi 27 avril 2026, marquant l'aboutissement du chantier en mer. Début avril, le navire Vole-au-vent de l'entreprise Jan De Nul a réalisé son dernier aller-retour au port de Saint-Nazaire, port de stockage des pièces d'éoliennes (tours, turbines et pales).

Avec une capacité de 500 MW, le parc éolien produira une énergie renouvelable suffisante pour alimenter près de 800 000 personnes, soit l'équivalent de la population de la Vendée. Désormais achevé, ce projet a soutenu le dynamisme économique des territoires, en mobilisant de nombreux acteurs locaux tout au long du chantier.

Une centaine d'entreprises régionales mobilisées

De sa conception à son exploitation, le parc éolien en mer fait appel à des compétences nombreuses et variées. Désormais achevé, le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier a mobilisé plus de 200 entreprises des Pays de la Loire.

« Plusieurs contrats ont été signés avec des entreprises locales, dans différents secteurs d'activités : études géophysiques et géotechniques en mer, expertises scientifiques, diverses études environnementales, campagnes d'étude halieutique ou avifaune, prestations de logistique et manutention, prestations de transport maritime ou encore avec des entreprises de communication... Nous menons un travail auprès des acteurs économiques locaux, afin d'informer les entreprises des appels d'offres en cours et de participer à leur montée en compétences pour leur permettre d'intégrer la chaîne d'approvisionnement du parc éolien. » détaille Yannick RAYMOND, directeur de l'action territoriale et de l'environnement EMYN.



©EMYN-CBeyssier

80 emplois directs pour l'exploitation et la maintenance du parc

« Une fois opérationnel, le parc générera 80 emplois directs à long terme, dont 66 postes basés sur l'île d'Yeu pour les activités d'exploitation et de maintenance. » poursuit Yannick RAYMOND, directeur de l'action territoriale et de l'environnement EMYN.



- + 2 400 emplois directs et indirects générés lors de la phase de construction du parc.
- 80 emplois directs à long terme, dont 66 postes basés sur l'île d'Yeu.
- + 30 appels d'offres lancés, favorisant un ancrage territorial fort.
- + 250 000 heures d'insertion professionnelle réalisées.
- Près de 200 entreprises des Pays de la Loire déjà mobilisées.

Réhabilitation de l'ancienne criée à Port-Joinville

Démarrés en mars 2024, les travaux de rénovation du Centre de Marée, se sont achevés et laissent place à la base d'exploitation et de maintenance du parc éolien en mer. Ce nouvel aménagement, situé à la place de l'ancienne criée de Port-Joinville, accueillera les équipes chargées de garantir le bon état de fonctionnement du parc éolien en mer, pour en maximiser la production électrique.



©EMYN

Une campagne de financement participatif réunissant 902 contributeurs

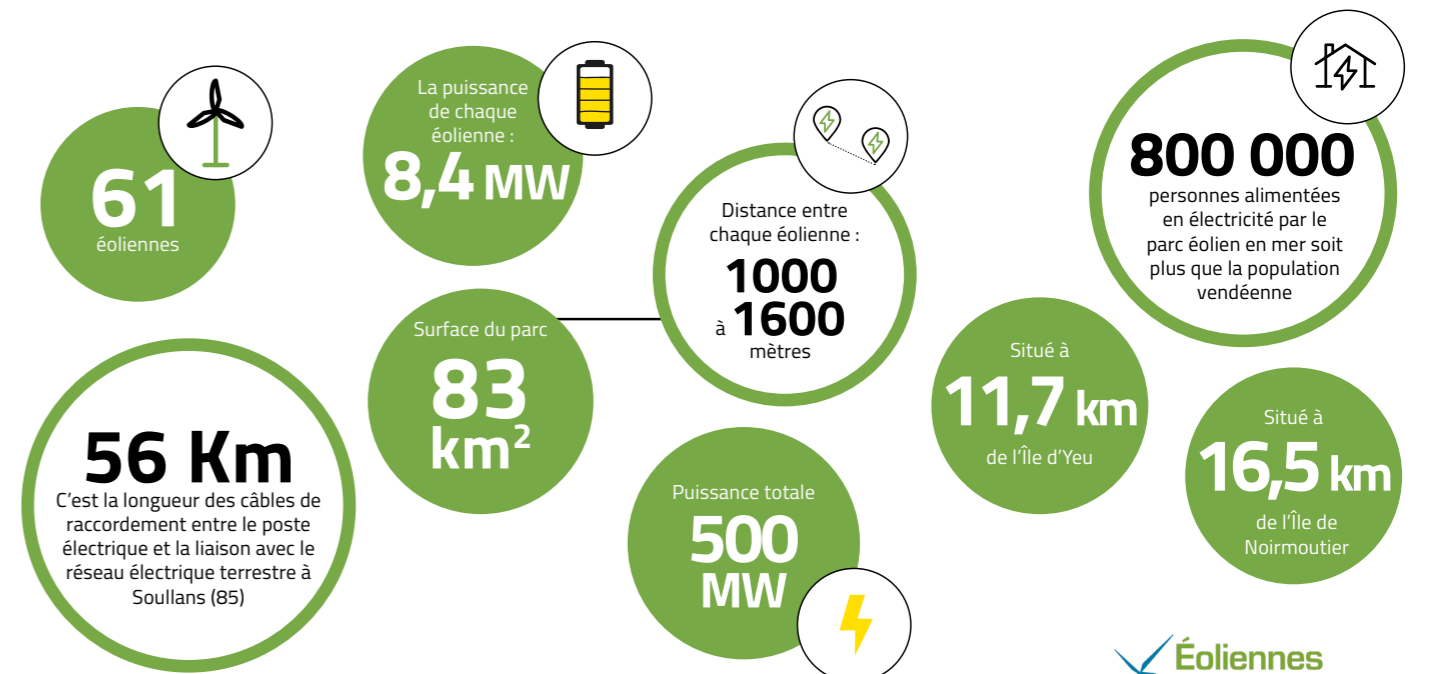
Un financement participatif a été proposé par EMYN au printemps 2019, en réponse aux demandes des acteurs du territoire lors du débat public.

Un million d'euros a été récolté avec plus de 900 éco-participants qui ont permis de financer une campagne archéologique sous-marine, en collaboration avec le DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) du Ministère de la Culture sur la zone du projet. Un certain nombre de biens culturels maritimes y ont été découverts dont une ancre ancienne (datant de la fin XVI^e – début du XVII^e siècle) qui a été relevée en juillet 2022.

Un dialogue continu avec les acteurs du territoire

Depuis le début du projet, l'implantation du parc s'est accompagnée d'un dialogue continu avec les différentes parties prenantes. Les services de l'État, les élus des collectivités locales, les usagers de la mer (professionnels de la pêche, acteurs portuaires, acteurs du nautisme), les acteurs socio-économiques et les associations environnementales ont été des interlocuteurs réguliers tout au long du projet.

Un débat public et une enquête publique ont permis, en phase de développement, de consulter les citoyens et les riverains. Lors de la phase de construction, les échanges se sont poursuivis sur le territoire, notamment à travers des événements organisés pour aller à la rencontre des habitants, expliquer le projet et informer sur l'avancement de l'installation du parc éolien. Réunions publiques, présence lors d'événements sportifs ou culturels, partenariats locaux, Journées Publiques d'Information, participation aux marchés locaux : autant de temps privilégiés au cours desquels les équipes ont été mobilisées pour répondre aux questions des habitants.



La construction du parc participe au dynamisme économique des territoires

En projet depuis 10 ans, le parc EMYN a franchi une étape majeure de sa réalisation avec la finalisation de son installation. Depuis le lancement de la phase de construction, l'ensemble des éoliennes a été progressivement mis en place, jusqu'à l'achèvement complet du parc. Ces travaux ont fortement contribué au dynamisme économique des territoires, en mobilisant de nombreux acteurs locaux tout au long du chantier. Zoom sur les étapes majeures de la construction.

1. Juillet et décembre 2023, réalisation des opérations préparatoires

Ces premiers travaux en mer ont permis de préparer l'arrivée des navires de travail pour les différentes opérations du chantier. À l'aide de relevés géophysiques, les équipes techniques ont vérifié que le sol était suffisamment régulier pour accueillir les fondations des éoliennes et de la sous-station : des travaux de nivellement et d'écrêtement du sous-sol marin ont été effectués, égalisant les hauteurs des roches afin de garantir un ancrage stable aux navires de forage et d'installation.

2. Décembre 2023, installation des pieux de la fondation de la sous-station électrique

Les 4 pieux destinés à recevoir la fondation jacket de la sous-station électrique en mer ont été posés.

3. Février 2024, installation de la base vie construction à Saint-Nazaire

Cette construction éphémère, située sur le port de Saint-Nazaire et fournie par l'entreprise Cougnaud, a été livrée le 28 février dernier afin d'offrir un point d'ancrage aux équipes du projet travaillant sur la construction du parc en mer. Coordinateurs maritimes, techniciens de maintenance, équipe HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) et managers ont pu assurer le démarrage des travaux de construction du parc et y surveillent désormais les opérations en mer, 24h/24, 7j/7.

4. Mars 2024 à juin 2025, réalisation des travaux de la base de maintenance à Port-Joinville

À l'été 2025, la base a accueilli les équipes chargées de garantir le bon état de fonctionnement du parc éolien en mer, pour en maximiser la production électrique. Les travaux, commencés en mars 2024 et achevés en avril 2025, ont porté sur :

- la rénovation d'une partie du bâtiment du Centre de Marée, depuis mars 2024 et jusqu'à avril 2025,
- la création, dans le port, d'un ponton et d'un quai dédiés, depuis mars 2024 et jusqu'à novembre 2024

5. Juin 2024 à mai 2025, pose des fondations monopieux des éoliennes

Les fondations, au nombre de 61, ont été installées en mer, afin de recevoir les éoliennes à partir de mai 2025. Les monopieux sont acheminés et installés par la société DEME. Chacune mesure 7 m de diamètre et les longueurs varient de 45 à 68 m pour s'adapter aux différentes profondeurs de la zone d'implantation du parc. Les fondations sont installées par un navire de forage auto-élévateur, en trois temps : forage, installation du monopieu, puis pose de la pièce de transition. Une trentaine d'allers-retours vers le Port de La Rochelle sont nécessaires pour implanter les 61 fondations.

6. Juin 2024, pose de la sous-station électrique

Inaugurée au port de Saint-Nazaire le 2 mai dernier, la sous-station électrique en mer a été installée par la société DEME le 12 juin, mobilisant plus de 300 personnes pour assurer une installation efficace et sécurisée de celle-ci. Sa fonction principale est de collecter l'électricité produite par les 61 éoliennes du parc, d'élever la tension et de la transférer vers le poste de raccordement à terre, pour qu'elle soit ensuite injectée dans le réseau terrestre. Elle permet aussi de réunir toutes les données relatives au fonctionnement du parc et de les transférer vers la côte, pour piloter le parc et veiller à son bon fonctionnement. La sous-station pèse environ 2 500 tonnes et mesure 39 mètres de long, 25,5 de large et 18 de haut. Sa réalisation représente un total d'environ 600 000 d'heures de travail. Elle a été conçue et construite par Atlantique Offshore Energy, la division dédiée aux Énergies Marines de Chantiers de l'Atlantique. En vue de la mise en service complète du parc éolien EMYN, en avril 2026, un temps de maintenance a été programmée pour la sous-station (inspections techniques, tests de fonctionnements, réparations et réglages, vérification de la sécurité).



©EMYN - Patrick Sordoillet

7. Septembre 2024 à juin 2025, pose de câbles inter-éoliens

La pose des premiers câbles inter-éolien a débuté le 1er septembre 2024, pour une première campagne de 3 mois, suivie d'une seconde du 1er mars au 22 juin 2025. 90 km de câbles inter-éoliens ont été déployés sur le fond marin par la société Louis Dreyfus Travocean. Fabriqués par le groupe Prysmian dans les usines de Montereau-Fault-Yonne (77), ces câbles assurent le transfert d'électricité entre les éoliennes et la sous-station. Sur ces 61 câbles inter-éoliens, 8 sont posés entre une fondation d'éolienne et la sous-station électrique, tandis que les 53 autres sont installés entre 2 fondations d'éolienne. Ils sont protégés par deux demi-coquilles en fonte, fabriquées par

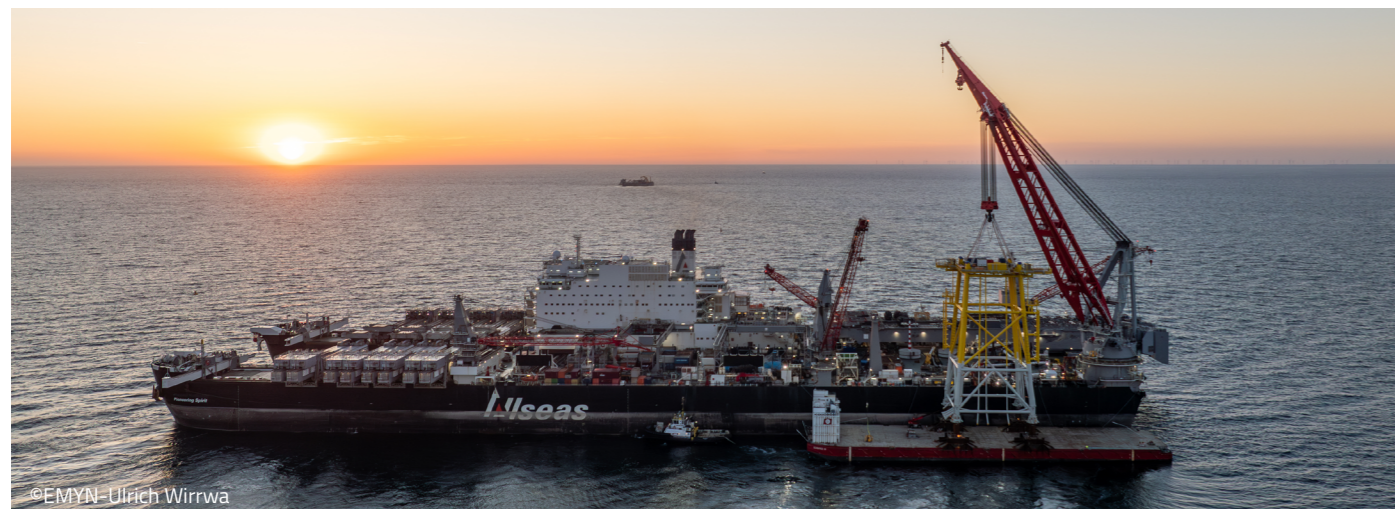
l'entreprise AFC Redon (Ille-et-Vilaine). Des sacs de roches, provenant de carrières vendéennes et valorisées par l'entreprise CMGO, ont été ensuite positionnés afin de les stabiliser. Les différents éléments ont été stockés puis chargés sur le port de Saint-Nazaire. Le tirage des câbles dans les fondations a été suivi par le raccordement électrique de ces derniers. Les câbles ont ensuite été testés de manière à s'assurer de leur intégrité avant leur mise en service.

8. 61 éoliennes installées en avril 2026

Après un pré-assemblage des mâts au port de Saint-Nazaire, la première éolienne a été installée le 9 mai 2025 par le navire le "Vole au Vent", de l'entreprise Jan De Nul. Ce bateau est doté d'une puissante grue de levage qui opère en trois temps : pose du mât, de la nacelle puis des trois pales. La dernière éolienne a été installée le 27 avril 2026, marquant l'achèvement de la mise en place de l'ensemble du parc. L'éolienne SG 8 MW culmine à 202 m en bout de pale, représente un poids total d'environ 1 500 t et peut produire de l'électricité avec des vitesses de vent compris entre 10 et 100 km/h.

L'installation de la dernière éolienne, lundi 27 avril, est une étape structurante pour le territoire, la transition énergétique française et pour l'atteinte des objectifs de développement de l'éolien en mer en France.

Suite à une période de tests et de vérification de l'ensemble des composants, le parc sera mis en service à 100 % et permettra de fournir une électricité verte à 800 000 personnes, soit l'équivalent de la population vendéenne.



©EMYN - Ulrich Wirrwa



©CBeyssier_EMYN

Un dialogue continu avec les représentants de la pêche

La pêche professionnelle est une activité traditionnelle et emblématique en Pays de la Loire. Depuis les prémices du parc, les pêcheurs professionnels ont été associés. Lors de la définition de la zone d'appel d'offres, les usagers de la mer, y compris la pêche professionnelle, ont ainsi pu s'exprimer et donner leur avis sur cette zone afin de faire cohabiter au mieux les différentes activités.



La société EMYN s'est, dès le départ, tournée vers les usagers de la mer afin de faciliter cette future cohabitation. Les échanges avec les pêcheurs professionnels ont amené EMYN à adapter certaines caractéristiques du parc : le schéma d'implantation des câbles et des éoliennes a notamment été revu pour faciliter les activités des marins-pêcheurs au sein du parc.

L'activité de pêche a surtout été impactée lors des travaux de construction. EMYN s'est engagée, en concertation avec les pêcheurs, à libérer au moins 30 % de la superficie de la zone du parc pour maintenir leurs activités. Par ailleurs, EMYN s'est engagé à compenser intégralement les impacts avérés.

Outre l'activité professionnelle, la pêche de loisir, dont des associations ont aussi fait l'objet de consultations, se pratique à proximité du littoral, et parfois au-delà des six milles nautiques avec un permis hauturier. Plusieurs zones de pêche de loisir se trouvent à proximité du parc : le long du littoral entre La-Barre-de-Monts et l'Herbaudière, et au niveau du plateau des Bœufs.



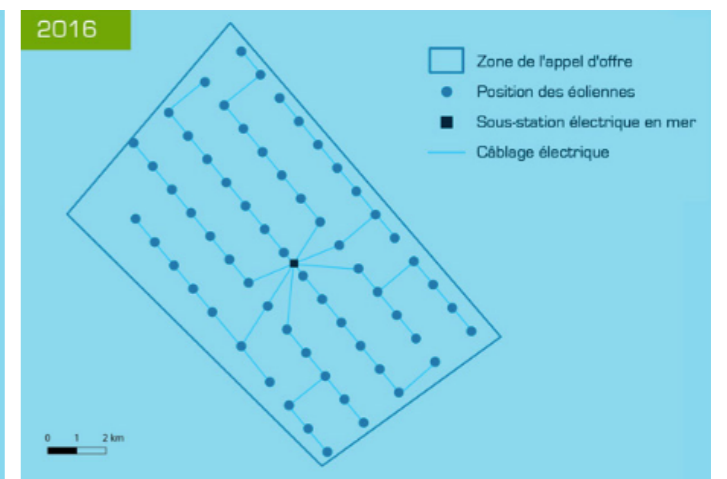
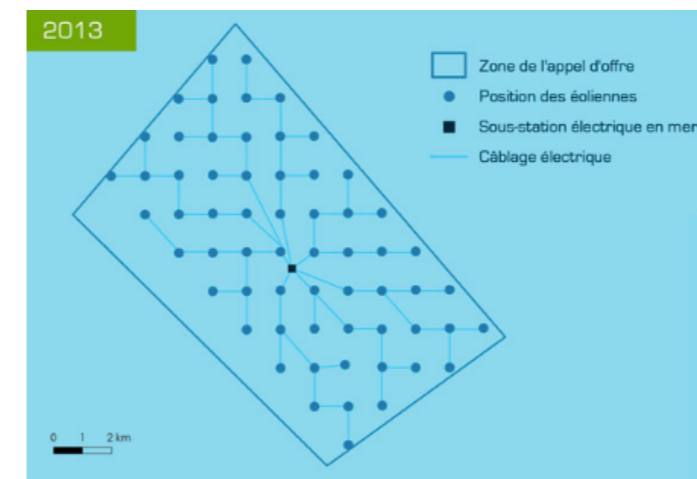
Concilier éolien et milieu marin

Comme l'ensemble des projets d'aménagement urbain, l'installation du parc EMYN a été soumise à une « étude d'impact environnemental », qui a permis de définir les mesures de protection de la biodiversité nécessaires pour minimiser l'impact du parc. Depuis l'attribution du projet en 2014, EMYN a donc engagé des études et travaillé avec des bureaux d'études indépendants, pour analyser et anticiper l'impact du parc sur l'environnement, la biodiversité marine et terrestre, la qualité de l'eau, le sol... Régie par le Code de l'Environnement, la méthode de travail Eviter, Réduire, Compenser et Suivre a permis d'étudier les conséquences de l'installation du parc EMYN, au sens large, pour pouvoir anticiper les perturbations et appliquer les mesures nécessaires le cas échéant.

Des actions concrètes pour réduire et compenser les effets sur la biodiversité

Les études menées lors de la phase d'étude d'impact ont permis d'analyser et de prévoir l'impact du parc éolien sur l'océan. Ce travail a permis de démontrer que, compte-tenu de l'éloignement de la côte (11,7 km au plus proche), le parc éolien en mer n'aura pas d'effet sur la dynamique sédimentaire et n'entraînera pas de phénomène d'érosion du trait de côte. EMYN s'appuie sur les dernières innovations techniques afin d'éviter le rejet de métaux dans

l'océan, par le biais d'un système de protection contre la corrosion par courant imposé. Ces actions permettent de réduire et de compenser les effets potentiels sur la faune marine, de protéger et préserver la biodiversité. EMYN a également modifié le schéma d'implantation du parc pour garantir un espacement suffisant entre les lignes d'éoliennes, et orienter le parc suivant le sens des courants et des principaux axes de vol des oiseaux.



Des éoliennes plus puissantes ont également été choisies dès la remise de l'offre à l'État français, afin d'en réduire le nombre. C'est dans cette même logique de réduction des impacts, que des suivis, aérien et acoustique sont déployés, pour vérifier l'évolution des populations et surveiller les éventuelles nuisances.

Protéger la biodiversité marine et terrestre

EMYN agit pour la protection de la biodiversité, à travers la réduction de l'impact environnemental du parc. Les oiseaux, mammifères marins et poissons ont fait l'objet d'études par des spécialistes de la biodiversité, durant toute la durée de vie du parc, afin de permettre la mise en place d'un certain nombre de mesures, à chaque phase du projet dans le but d'éviter, réduire, compenser et suivre les impacts sur les espèces et leurs habitats.



Réduire et compenser les effets sur la biodiversité

Les mesures environnementales mises en place par EMYN permettent de réduire et de compenser les effets potentiels sur la faune marine, de protéger et préserver la biodiversité. EMYN a également modifié le schéma d'implantation du parc pour garantir un espacement suffisant entre les lignes d'éoliennes, et orienter le parc suivant le sens des courants et des principaux axes de vol des oiseaux. Des éoliennes plus puissantes ont également été sélectionnées afin d'en réduire le nombre. C'est dans cette même logique de réduction des impacts, que des suivis, aérien, acoustique, ou encore par bateau sont déployés, pour identifier et dénombrer les oiseaux et mammifères marins présents, permettant ainsi de collecter des informations sur l'état des populations. Les très nombreuses données acquises et en cours d'acquisition issues des suivis environnementaux constituent un socle inédit de connaissances scientifiques en mer, que le parc éolien met à disposition de l'Etat et de la communauté scientifique.



Deux mesures de protection clés ont été mises en place pendant la construction du parc

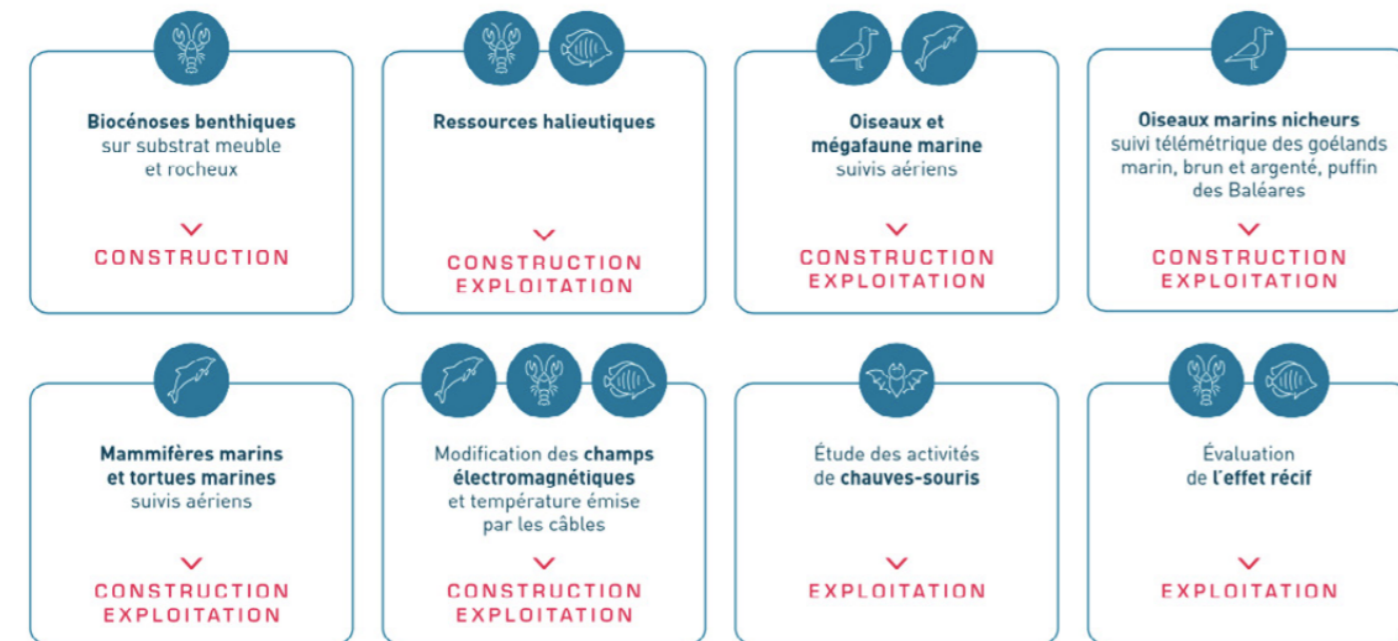
1. Mesure de suivi

Contrôler l'augmentation des particules en suspension dans l'eau. En plus de ces contrôles ponctuels, un suivi permanent de la turbidité est mis en place pendant toute la durée des opérations de préparation de sol et de forage. Trois bouées de mesure envoient en temps réel par satellite les données de turbidité enregistrées sur la zone du parc.

2. Mesure de réduction

Limiter l'exposition des mammifères marins aux bruits de forage. La surveillance acoustique SmartPAM QuietOcean® réalisée par des opérateurs à bord du navire support permet de détecter un marsouin dans un rayon de 300 m et un dauphin dans un rayon de 1 000 m. La surveillance visuelle par jumelle thermique permet de détecter un mammifère marin jusqu'à 3 000 m par temps clair.

Les suivis environnementaux



Une contribution active à la recherche environnementale mesurable et porteuse

Le GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) EMYN a été créé en 2021, afin d'améliorer les connaissances sur l'interaction des éoliennes avec leur environnement, et de les partager au grand public et à la communauté scientifique.

Le réseau de recherche collaborative met en lien les différents organismes concernés par l'éolien en mer et son environnement. Il est composé d'un Comité de pilotage et d'un Conseil scientifique, constitués de chercheurs, de scientifiques, de responsables d'associations et d'institutionnels.

Le réseau œuvre, en mode projet, à faire avancer plusieurs sujets pour protéger les espaces, valoriser les fonds, surveiller les étapes réglementaires, assurer le suivi des protocoles. En faisant un état du milieu marin, avant l'implantation du parc éolien en mer, les experts étudient l'écosystème, les fonds marins, la qualité de l'eau et l'environnement général pour accompagner et suivre les impacts du parc. Les connaissances scientifiques de l'environnement marin, grâce aux experts, neutres et indépendants au parc éolien, permettent la surveillance, et donc la réduction, des impacts éventuels sur ce dernier.

9 projets environnementaux soutenus par le GIS

Depuis sa création le GIS a lancé 2 appels à projets afin d'enrichir les connaissances sur le milieu marin et de participer à l'innovation autour du suivi des parcs éoliens en mer. 4 projets avaient été financés à hauteur de 50 K€ chacun lors du 1er appel en 2023, suivis de 5 projets en juin dernier, soutenus jusqu'à 100 K€, par paliers de financements.

« L'objectif pour le GIS EMYN est d'enrichir les connaissances sur le milieu marin et de les diffuser au sein de la communauté scientifique et auprès du grand public. » explique Christelle Céleste, Directrice des Relations Extérieures EMYN. « Par exemple, les projets soutenus sont des projets d'amorçage, qui durent en moyenne 2 à 3 ans. L'objectif est de permettre de défricher un sujet et de mettre ensuite en place une méthode, déclinable sur le terrain. Ces soutiens financiers vont venir valider un projet, afin de permettre ensuite à ses porteurs d'aller chercher des financements structurants, ce qui illustre bien la volonté du GIS d'aller au-delà du seul intérêt du parc ».



Prises de parole lors de l'inauguration du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

« Le parc de Yeu-Noirmoutier démontre que l'éolien en mer est désormais une réalité industrielle : une énergie renouvelable, produite à grande échelle, qui contribue concrètement à l'avenir énergétique de la France. Voir cette ambition se concrétiser aujourd'hui est une grande fierté pour Ocean Winds et pour l'ensemble de nos partenaires. »
Craig Windram, CEO d'Ocean Winds.

« L'inauguration d'Yeu-Noirmoutier constitue un jalon majeur de la transition énergétique en France. Avec un investissement de 2,5 milliards d'euros et la mobilisation du tissu industriel local et européen, ce parc éolien en mer démontre que les énergies renouvelables sont un véritable moteur économique pour les territoires, créatrices de valeur et essentielles à la souveraineté énergétique du pays. Ce parc, dont ENGIE est particulièrement fier, illustre la capacité du Groupe à concrétiser des projets d'envergure qui garantissent production abondante, locale et décarbonée – indispensable pour accompagner la dynamique d'électrification en cours ! » **Catherine MacGregor, Directrice Générale d'ENGIE.**

« L'inauguration du parc éolien en mer au large de Noirmoutier marque une étape importante pour la transition énergétique de notre pays. En tant qu'investisseur de long terme, la Banque des Territoires est fière d'accompagner ce projet exemplaire, qui conjugue production d'énergie renouvelable, développement territorial et souveraineté énergétique. Avec plus de 2 milliards d'euros investis dans les énergies renouvelables et un portefeuille de 10 GW installés, nous poursuivons notre engagement au service d'une croissance durable et décarbonée. » **Antoine Saintoyant, directeur de la Banque des Territoires.**

« L'inauguration du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier marque une étape importante pour les énergies marines en France. RTE a mis à disposition le raccordement dans le respect des coûts et des délais, comme pour l'ensemble des projets de la PPE1. Cette performance est le fruit d'une coopération de long terme avec EMYN et d'un travail de proximité avec les élus et les acteurs locaux, qui ont été pleinement engagés à nos côtés dès le démarrage du projet. Nous avons su relever des défis techniques et environnementaux majeurs tout en créant de la valeur pour le territoire, au travers notamment de retombées économiques locales significatives. Ce sont ainsi plus de 60 entreprises vendéennes, tous corps de métiers confondus, qui ont contribué à la construction du raccordement sur les 3 années de travaux, et 12 000 heures d'insertion sociale qui ont été réalisées par des personnes éloignées de l'emploi, grâce au partenariat avec le département de la Vendée. L'expérience acquise ici, appuyée sur un dialogue de qualité avec les élus locaux, les acteurs du territoire, ainsi que les pouvoirs publics et les industriels, nous prépare à relever les défis liés à la transition énergétique sur la façade atlantique. » **Khalid Abdallaoui, directeur projets maritimes et interconnexions de RTE.**

« J'ai souvent parlé de l'histoire de ce parc pour la Vendée, j'ai souvent raconté qu'accepter ce parc en 2011, c'était un acte politique courageux. La nécessité de la transition énergétique n'était pas alors un sujet de consensus, comme il l'est maintenant. Mais, j'avais des responsabilités vis-à-vis de ce territoire, fortement meurtri par les deux drames de l'Erika et de Xynthia. Alors, nous avons soutenu ce projet, en posant nos conditions : nous ne voulions pas juste d'un parc, imposé aux habitants, sans contrepartie. Nous avons tout fait pour intégrer ce parc, dans notre territoire, dans nos valeurs. Et pour nous, l'intégration passait par l'économie : ce parc devait se voir aussi dans nos entreprises, dans les carnets de commandes et les emplois. Et ce fut parfois compliqué, mais je pense que nous avons collectivement intérêt, élus locaux, industriels, porteurs de projet, à ce que la transition énergétique vive concrètement dans les territoires, dans les entreprises, à ce qu'elle entre dans la vie des vendéens. Après toutes ces années, nous pouvons nous réjouir du chemin parcouru et du travail accompli, de voir cette énergie décarbonée abondante et renouvelable, produite en Vendée, pour la Vendée et finalement un peu par la Vendée. » **Alain Leboeuf, président du conseil départemental de la Vendée et de Vendée Energie.**

ZOOM SUR EMYN

Éoliennes en Mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Éoliennes en Mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) a remporté en 2014 l'appel d'offres lancé par l'État pour le développement d'un parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. En octobre 2018, EMYN a obtenu les autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc.

EMYN est un parc éolien détenu par Ocean Winds, la co-entreprise dédiée à l'éolien en mer créée par ENGIE et EDPR, par Sumitomo Corporation, Allianz, La Banque des Territoires et Vendée Énergie



©EMYN-Ulrich Wirrwa

CONTACT PRESSE

padam RP | 02 51 86 19 06

media@padampadampadam.fr

padampadampadam.fr

Visuels disponibles

